

Session d'automne de la section 9 pour le mandat 2012-2016, 26-30 novembre 2012.

Pour les élus, et avec leurs contributions, compte-rendu rédigé par Xavier Boutillon.

Fonctionnement de la section

En raison de sa nomination comme vice-présidente de l'ENS de Cachan, chargée de la recherche, Sylvie Pommier nous confirme sa démission qu'elle nous avait annoncée il y a quelques semaines. Afin de ménager une transition, cette démission concerne sa charge de présidente de section en début de session et sera étendue à sa charge de membre de section après la fin de la session d'automne.

Claude Verdier est élu président et remercie Sylvie Pommier pour la préparation et la planification de la session. Xavier Boutillon est élu au bureau.

En fin de session, la section en formation réduite aux professeur(e)s d'université et directeurs de recherche, examine les promotions des directeurs de recherche.

Évaluations des chercheurs

Au cours de la session, 103 chercheurs étaient évalués à mi-vague (5 semestres d'activité), 6 à vague (5 ans d'activités).

Deux avis d'alerte, deux avis réservés et trois avis différés ont été délivrés, les autres avis étant favorables. La section note toutefois que quelques dossiers sont notablement trop succincts.

La section a regretté à plusieurs reprises que des CR1 dont les dossiers étaient évalués n'aient pas encore passé leur HdR. De manière générale, elle encourage les CR1 à ne pas repousser cette échéance qu'elle considère comme importante.

Changements de section, confirmations d'affectation et titularisations

Philippe Roux (passage de la section 5 à la section 9) : avis favorable.

Anne-Marie van Hirtum (passage de la section 7 à la section 9) : avis défavorable.

Titularisation : 7 avis très favorables

Suivis post-évaluation (suite à avis d'alerte ou avis réservé) : 7 cas analysés.

Confirmation d'affectation : lors des concours de recrutement de 2012 (CR2 en général), les chercheurs ont émis un vœu d'affectation mais c'est la direction de l'INSIS qui décide de l'affectation. La section devait donc rendre un avis sur les affectations décidées par l'INSIS et proposer un directeur des recherches pour les collègues débutants.

C. Bellis : avis favorable sur l'affectation au LMA, F. Lebon proposé comme dir. des recherches.

I. Brémaud : avis favorable sur l'affectation au LMGC, J. Gril proposé comme dir. des recherches.

C. Gérard : avis favorable sur l'affectation à l'Institut P', L. Pizzagalli proposé comme dir. des recherches.

A. Fall : avis favorable sur l'affectation au Laboratoire Navier ; G. Ovarlez proposé comme directeur des recherches.

G. Theocharis : avis favorable sur l'affectation au LAUM ; V. Tournat proposé comme directeur des recherches.

Concernant les DR2 recrutés en 2012, confirmation des affectations de Bellizzi, Bogey, Collet, de Resseguier, Diani et Maurel.

Les dossiers de A. Aubry, F. Gillet Chauvet, P. Lhuissier, O. Macherey, G. Pinton, R. Quey, J. Vappou, tous chercheurs en fin de stage (consécutif à leur recrutement) sont examinés en vue de leur titularisation. Tous reçoivent un avis très favorable.

Prime d'Excellence Scientifique (PES)

La direction de l'INSIS demandait à la section de se charger de l'évaluation des candidatures présentés par les chercheurs rattachés à la section 9. La Prime d'Excellence Scientifique est attribuée sur candidature, pour une durée de 4 ans, à 3 niveaux possibles : 3500€/an, 7000€/an, 15000 €/an. L'attribution se fait après évaluation par une instance (section ou comité *ad hoc*) qui donne un avis (note globale et notes partielles sur A, B, C ; ratios imposés sur les A, B et C respectivement de 20, 30 et 50%). L'Institut met ensuite la barre où il veut et attribue ou non la prime. Les critères sont : (a) Production scientifique, Rayonnement et diffusion scientifique, (b) Prise de risques, (c) Management / Animation scientifique et Activités contractuelles, (d) Formation par la recherche, (e) Responsabilité / Fonctions dans instances locales / nationales, (f) Encadrement doctoral et enseignement. Selon la directrice de l'INSIS, les attributions d'une médaille de bronze ou d'argent ne sont plus associées automatiquement à l'attribution de la PES : les récipiendaires doivent déposer un dossier s'ils souhaitent recevoir la PES.

Lors du précédent mandat, la section avait refusé d'effectuer cette évaluation. Pour le précédent mandat, plusieurs sections ayant déjà tenu leur session d'automne ont pris différentes options (acceptation, refus, délégation à un sous-groupe). Une réflexion approfondie, en deux temps, a été menée par la section sur ce sujet. En définitive, la section décide de ne pas participer à cette évaluation et explicite les résultats de sa réflexion dans une motion (reproduite en fin de CR), votée à l'unanimité, destinée à la direction et aux collègues et qui sera disponible sur le site <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/motions.htm> .

Écoles thématiques

Material deformation : fluctuation, scaling, predictability, proposée par D. DALMAS (évaluation par sections 5, 9 et 11) : avis très favorable.

Transferts thermiques dans les matériaux composites à matrice organique et leurs procédés de mise en forme, proposée par N. BOYARD : avis très favorable.

Identification procedures using full-field measurements - applications in mechanics of materials and structures, proposé par B. WATTRISSE : avis très favorable.

Passive imaging and monitoring in wave physics: from seismology to ultrasound, proposé par M. CAMPILLO: avis très favorable.

ThemaCorr 2013 Mesure de la corrosion : de la conceptualisation à la méthodologie, proposé par B. NORMAND : avis favorable.

Durabilité des matériaux et des ouvrages de génie civil, proposé par P.Y. HICHER : avis très favorable.

Controlling the propagation of waves in complex media : from shaping wavefields to designing smart materials, proposée par M. FINCK: avis très favorable.

Nucléation et cristallisation des matériaux vitreux, proposée par MONTAGNE : pas d'avis donné.

Entretien avec le Directeur adjoint scientifique

Le nouveau DAS est Yves Rémond (YR) qui se présente à la section. C. Verdier rend compte de l'entretien récent qu'a eu le bureau avec Cl. Schmidt Lainé, directrice de l'INSIS. Un peu plus de 300 postes de chercheurs seront ouverts au CNRS en 2013. Pour la section 9, 4 postes de CR2 et un poste de CR1 seront ouverts. Dans les années récentes, YR note 10 recrutements en matériaux, 7 en biomécanique, 4 en acoustique. Le DAS a jugé qu'un *coloriage*, éventuellement récurrent, sera affiché en mécanique des solides et structures, tout en gardant l'objectif premier de recruter les meilleurs candidats. Le nombre réduit de postes est jugé par le DAS incompatible avec le *fléchage* d'un poste. Cinq postes de DR2 sont prévus. Si de très bons candidats extérieurs apparaissent, on peut aussi défendre leur intégration sur un contingent particulier. Sur le plan des promotions, on peut envisager de reconduire ce qui s'est passé l'an dernier : 5 DR1, 1 DRCE1, peut-être 1 DRCE2.

Sur le plan des postes en général, l'INSIS dispose d'un maximum de 2 130 ETPT (équivalents temps plein travaillés), pour tous les types d'emploi. La vague des départs à la retraite a maintenant tendance à décroître. Pour économiser les ETPT, il a été décidé de ne plus attribuer aux laboratoires des rétributions de mois de stage pour des masters 2 (ce système consomme des ETPT). Les CDD devant être transformés en CDI au bout de 4 ans dans une même fonction (même si plusieurs employeurs se relaient), il est recommandé aux laboratoires d'être vigilants et de soumettre toute embauche de post-doctorant à l'INSIS avant de la réaliser.

Postes d'IT : 17 demandes importantes ou urgentes avaient été identifiées dans les laboratoires. 4 possibilités de NOEMI ont été ouvertes sur la période d'hiver (mieux que ce qui était permis par les stricts départs en retraite). En cas d'appel infructueux, une deuxième session NOEMI de compensation est prévue au printemps. Ensuite seulement vient, éventuellement, la phase des concours externes.

Inquiétude après le gros creux de 2011 dans le recrutement IT, année durant laquelle la différence entre les départs et les créations de postes faisait apparaître un déficit de près de 25 postes d'IT au profit des postes de chercheurs. Cette tendance s'est amplifiée en 2012 avec la CD-isation qui n'a utilisé que des postes d'IT pour absorber les personnes en position d'avoir un poste en CDI, même s'il s'agissait de chercheurs. Réponse : le choix stratégique a été fait par l'INSIS de conserver l'emploi chercheur (le nombre de postes ouverts dans les sections a néanmoins tendance à diminuer car des postes sont ouverts dans les sections interdisciplinaires). La CDI-sation des IT aura cessé en 2014 et on pourra alors repartir sur une perspective meilleure. L'INSIS s'en sort plutôt mieux que d'autres instituts (ex. : l'INSP a eu recours à d'assez nombreux CDD). On peut espérer revenir à l'équilibre, mais pas de compenser le déficit accumulé par les établissements durant les années récentes.

Budget (chiffres sous réserve) : hausse de 2,9% du budget du CNRS (environ 60 M€, pris sur le budget de l'ANR), 10 % du total sont pour les dotations aux laboratoires. Environ 2,3 M€ supplémentaires pourront ainsi être répartis entre les unités de l'INSIS. Lorsqu'un laboratoire a plusieurs tutelles, le dialogue de gestion réunit tous les interlocuteurs en même temps. En 2 ans, les unités correspondant à 80% du montant distribué auront été vues en conseil de gestion.

Chaires : une chaire CNRS (Lille) pour un professeur vient d'être créée. Le gouvernement incite tous les opérateurs de recherche à aller chercher les fonds européens (17% financés par la France, 11% seulement reçus). Les chaires font partie des possibilités de financement international. De fortes incertitudes existent cependant sur le futur budget européen (80 T€ jusqu'à présent pour la recherche, ERC compris). Le budget de la DGA consacré à la recherche est plutôt en augmentation et les laboratoires sont encouragés à considérer cet opérateur de recherche.

Co-financement des bourses de thèse ? Tous les opérateurs souhaitent avoir des co-financements. Le CNRS n'envisage, en pratique, que des co-financements.

Financement des plates-formes (= équipements rendus accessibles à d'autres chercheurs que ceux du laboratoire) : si certains domaines travaillent naturellement de cette manière (INSU, physiciens), c'est moins le cas en mécanique. L'INSIS va identifier les équipements susceptibles de faire l'objet d'un partage. Monter une plate-forme peut aussi bénéficier de financements européens. Des plates-formes multi-sites sont envisageables.

L'INSIS est en train d'essayer d'avoir une vision globale des moyens en « -EX » récemment attribués par le ministère.

Collegiums : la direction de l'INSIS souhaite prendre en compte la formation dans l'attribution de moyens à des fédérations ou autres structures collectives (Carnot, etc.). Pour le DAS, les collegiums internationaux ont un intérêt particulier (on rappelle que les écoles doctorales ont la possibilité de créer des cours destinés au niveau doctoral et sont donc bien adaptées à ces instances), outre ceux qui permettent vraiment la structuration d'un ensemble local. Attention toutefois au côté mille-feuilles de certaines opérations.

Encouragement à la création de LIA ? Les trois possibilités sont LIA (Laboratoire international associé), GdRI (Groupe de Recherches International) et UMI (Unité Mixte Internationale). Le LIA est un laboratoire sans murs ni personnalité juridique, une sorte de super GdRI ; les deux autres sont des structures de réseau. L'UMI est véritablement un laboratoire, où sont nommés des chercheurs.

Deux renouvellements de LIA ont été bloqués pour des questions liés à la sécurité de la défense. Les laboratoires doivent être très prudents lors des mises en place de réseaux internationaux car l'autonomie du fonctionnaire de défense est totale par rapport aux organismes de recherche. Lors du montage ou du renouvellement des projets de structures internationales, ces questions doivent être abordées le plus tôt possible avec l'INSIS afin que les dossiers puissent être instruits par la DGA avant que des situations délicates ne se créent (refus d'une structure validée scientifiquement, par exemple).

ERR (Établissements à Régime Restrictif) et ZRR (Zones à Régime Restrictif) ? Il s'agit de zones considérées comme présentant des risques de fuites d'information sensibles pour la défense ou pour l'économie. De manière générale, le ministère de la Défense considère que nos laboratoires sont

trop largement ouverts. Dans certains cas, les accès doivent être mieux gérés. YR se déclare encore peu informé sur cette question qui va être débattue sous peu. Une information sera donnée dans quelques semaines à la section et aux directeurs d'unité.

Recrutement de personnes handicapées : il faut faire remonter les informations à la direction de l'INSIS lorsqu'un candidat potentiel (IT ou chercheur) se présente car des possibilités spécifiques existent pour ces embauches, avec de très fortes chances de succès. Pour information : le CNRS paie une forte amende car le quota de travailleurs handicapés y est faible. Que se passe-t-il lorsque quelqu'un devient handicapé ? Le DAS ne sait pas si une possibilité de poste DR2 existe.

PES : le DAS aurait préféré que la section s'en charge. En tout état de cause, souhaite que cet argent reste à l'INSIS : les PES seront attribuées. L'an dernier, un comité *ad hoc* a été constitué pour attribuer la PES.

Vie des unités

FR 3345 – démission du directeur (F. Cartellier), proposition d'un nouveau directeur (C. Geindreau) : avis très favorable.

Institut Femto – ST (UMR6174), nomination de M.-C. Pera et de L. Larger comme directeurs adjoints : avis favorable.

La création du GdR *Mécanique et physique des systèmes complexes* est proposée par B. ROMAN (demande conjointe à l'INSIS et à l'INP) : avis très favorable.

Fédération FANO (FR3110) : demande de la FANO de son rattachement à la section 8 et de l'intégration de l'équipe MIRA (Capteurs, composants systèmes de l'Institut d'électronique du sud, Montpellier) : avis très favorable.

Demande de renouvellement du LIA ELY (France-Japon) : avis très favorable.

Évaluation mi-parcours du Laboratoire de Mécanique de Lille (UMR 8107) : avis favorable à la restructuration.

Prolongation du LAI franco-argentin *Physique et mécanique des fluides* (section 10 et 9) : avis favorable.

Médailles et promotions

Médaille de bronze : la section fait une proposition.

Médaille d'argent : la section fait une proposition.

Promotions CR2 -> CR1 : 7 candidatures ont donné lieu à un avis très favorable.

En raison de sa candidature à une promotion comme DR1 (déposée avant son élection au bureau, puis comme président), C. Verdier est empêché de participer aux travaux correspondants et est remplacé statutairement par O. Castelnau, en tant que plus jeune DR (ou équivalent) du bureau. Les membres de la section présents discutent d'une position sur les candidatures des membres de la

section 9 à des promotions ou à des concours DR2. Une motion sera proposée lors de la prochaine réunion en séance plénière.

Promotions DRCE1 -> DRCE2 : proposition d'un nom.

Promotions DR1 -> DRCE1 : proposition de 3 noms classés.

Promotions DR2 -> DR1 : proposition de 6 noms classés.

Motion de la section 9 sur l'évaluation des candidatures à la PES

La section 9 a débattu longuement, en session d'automne, du rôle qu'elle pourrait jouer dans le processus d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique.

La section adhère au principe de soutenir financièrement les chercheurs dont l'activité est de qualité. Elle constate de plus qu'une part significative des chercheurs attache une importance notable au fait d'être distingué par l'attribution de la PES.

La section est très consciente que sa représentativité et son indépendance vis à vis de l'INSIS, ainsi que sa connaissance des dossiers sur la durée, lui donnent la légitimité pour conduire cette tâche d'évaluation en vue de l'attribution de la PES par l'INSIS.

Cependant, les points d'attention suivants ont été relevés.

La section considère que sa connaissance approfondie d'une partie seulement des dossiers des chercheurs, ceux qui auront été évalués juste avant la session annuelle consacrée à la PES, créera une asymétrie d'information vis-à-vis des dossiers succincts de candidature à la PES, limitant de fait sa capacité à traiter les dossiers avec équité.

L'équité pourrait être rétablie en évaluant des dossiers aussi complets que ceux transmis à chaque session mais la charge de travail ne serait alors plus compatible avec le fonctionnement actuel en deux sessions annuelles.

La connaissance par la section de l'ensemble de la carrière des chercheurs risque de transformer la perception de cette prime en une distinction de l'ensemble de leur carrière, alors que sa durée est limitée à 4 ans. Cet effet est renforcé par le nom de la prime. La section souligne les risques supplémentaires de démobilitation qui pourraient en découler en cas de non-renouvellement de la prime. Ce danger pourrait être levé s'il existait une position de principe sur le renouvellement.

La section soulève également une difficulté majeure. Elle remplit un rôle d'accompagnement, de suivi et de conseil auprès des chercheurs sur la conduite de leur activité à long terme. Si la section se chargeait de cette nouvelle tâche, ses avis, donnés dans le cadre des évaluations, seraient naturellement vus par le prisme de la PES : à court terme. La section craint alors un brouillage de ses messages.

À la suite de ces discussions, les membres de la section ont choisi, à l'unanimité, de ne pas prendre en charge la sélection des candidats à la PES et laissent à l'Institut le soin de constituer un comité compétent.